

Réserves Communales de Sécurité Civile : Expériences et bonnes pratiques

Laurence Cassagne, Ingénieur à l'Institut des Risques Majeurs

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un nouvel outil de mobilisation civique : les réserves communales de sécurité civile (RCSC).

Une réserve communale de sécurité civile est chargée d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités. Elle contribue à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant.

Afin de favoriser l'émergence des réserves communales de sécurité civile, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) a souhaité étudier le fonctionnement de réserves existantes pour donner aux communes les outils nécessaires et des conseils pratiques pour la création et le maintien opérationnel des réserves.

Une analyse d'expériences a permis de faire une synthèse des difficultés possibles lors de la mise en place et du suivi d'une réserve communale ainsi que d'identifier les bonnes pratiques existantes.

Les résultats de l'étude de l'IRMa permettent de connaître pour chaque réserve :

- les outils d'information et les documents administratifs créés,
- les missions confiées aux réserves et leur fonctionnement,
- le matériel et le financement.
- le recrutement, les réservistes et les formations proposées,
- les collaborations avec les acteurs extérieurs (services de l'Etat et associations),
- l'utilisation d'internet (site internet dédié, page facebook ...),

- le nom et les coordonnées des référents (responsables),
- ...

Après avoir échangé avec plus d'une dizaine de réserves communales, des mêmes objectifs à atteindre pour assurer la pérennisation et le maintien opérationnel de la structure ont été identifiés :

- créer un lien avec et entre les réservistes, bâtir une cohésion d'équipe, tendre vers un « esprit de corps »,
- maintenir la motivation des bénévoles,
- comprendre le rôle de la réserve, son fonctionnement et ses limites d'intervention,
- apprendre à travailler ensemble.

L'Institut des Risques Majeurs formule des propositions concrètes pour atteindre ces objectifs et identifie également les difficultés à prendre en considération tout en présentant des solutions.

Vous pouvez consulter toutes les données issues de l'étude sur le site internet de l'IRMa (www.irma-grenoble.com) dans la rubrique documentation / les publications de l'IRMa.

Cette action est soutenue financièrement par le Conseil Régional Rhône-Alpes et l'Etat (DREAL Rhône-Alpes).

